

Mise en ligne le :

**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Séance du 17 Décembre 2024

DELIBERATION N° 36/2024

Affichée le :

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni à l'Épicerie Sociale du CCAS, sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme CZURKA Maryline, M. GACHON Loïc, Mme TOSAN Christine, Mme DESSI Judith, Mme INFANTES Maryline, Mme LIZEE Anne-Christine, Mme REVOL Marie-Hélène, Mme HAMOU THERREY Bernadette, Mme THIBAUT Marie-Thérèse, M. OULIE Gérard, Mme RAFIA Khadija, Mme SAHUN Véronique, RAGO Monique, Mme RIOUAL Françoise

Absents excusés : Mme DESCLOUX Odette, M. PORTE Jean Michel,

Absent : M. SANCHEZ Philippe

C.A. en exercice : 17 Présents : 14 Votants : 14

Date de convocation : mardi 5 décembre 2024

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaires de séance : Mme VILORIA Jocelyne, Directrice déléguée du CCAS et Rémy BARGES directeur

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 14 (quatorze).

Le nombre de votants est arrêté à 14 (quatorze) voix.

OBJET : SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION ACCOMPAGNEMENT CONSEIL CITOYEN CENTRE (ACCC)

Vu le code général des collectivités territoriales.
Vu le code de l'action sociale et des familles.
Vu la convention ci-après annexée.

DELIBERATION N°36/2024 (suite)

Considérant que le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Dans ce cadre, le CCAS soutient les associations intervenant sur le champ social et de la solidarité.

Considérant que l'association ACCC dont le siège est situé place de Provence à Vitrolles, a fait une demande de subvention de fonctionnement au CCAS pour les fêtes de fin d'année 2024.

Considérant que les actions sociales menées par cette association sont en adéquations avec les fondements du CCAS et qu'elle participe au lien social de la commune et à l'implication citoyenne.

Considérant les actions menées en partenariat avec le CCAS en 2024 et les éléments de bilan, Madame la Vice-Présidente propose d'attribuer :

- Une subvention de 2000 € pour l'association ACCC contribuant à organiser un "Noël solidaire", à destination de 60 personnes très isolées, en état de précarité, ainsi que plusieurs familles monoparentales dont 32 enfants.

APPROUVE

L'attribution de la subvention de 2000€ à l'association ACCOMPAGNEMENT CONSEIL CITOYEN CENTRE.
DIT QUE

Les dépenses seront imputées sur le budget de fonctionnement 2024 du CCAS.

AUTORISE

Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer la présente délibération ainsi que les conventions afférentes.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente

Marilyne CZURKA

